



Nous vous rappelons que vous êtes seul décideur du choix de la filière d'assainissement à mettre en place. Cependant, la filière doit répondre à la réglementation.

Vous pouvez mettre en place des filières dites « classiques » du type :

- Tranchées d'infiltration,
- Lit d'épandage
- Lit filtrant vertical non drainé.

Vous pouvez trouver le détail sur les documents ci-joints.

Vous pouvez réaliser des dispositifs d'assainissement qui prennent moins d'emprise au sol.

Les dispositifs sont agréés par publication au journal officiel. Toute référence à un agrément ou numéro d'agrément non paru au journal officiel n'a aucune valeur juridique.

Vous pouvez retrouver les détails de ces filières sur le site Internet :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=185

Le site est régulièrement mis à jour de façon à vous proposer un panel de filières différentes.

Vous trouverez 4 grandes familles de filières.

- Les filtres compacts
- Les filtres plantés
- Les microstations à cultures libres
- Les microstations à cultures fixées

ATTENTION : Certaines filières ne peuvent être installées pour des maisons secondaires.

Vous pourrez réaliser des comparaisons sur le site suivant :

<http://anc-agreees.herokuapp.com/filieres> (Site non officiel)

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de nous contacter afin que nous travaillions ensemble sur votre projet.